

Gouvernement du Québec

Décret 186-2018, 28 février 2018

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec au deuxième Forum sur l'immigration francophone qui se tiendra le 2 mars 2018

ATTENDU QU'une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration et des ministres responsables de la francophonie canadienne aura lieu à Toronto (Ontario), le 2 mars 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, monsieur Jean-Marc Fournier, dirige la délégation du Québec au deuxième Forum sur l'immigration francophone, le 2 mars 2018;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, soit composée de :

— Monsieur Fritz Lionel Adimi, conseiller politique, Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— Madame Renée Madore, secrétaire adjointe à la francophonie canadienne, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

— Monsieur Alfred Pilon, sous-ministre adjoint à l'Immigration et la Prospection, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

— Madame Christiane Morin, directrice de la francophonie et des Bureaux du Québec au Canada, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

— Madame Annie Bernard, coordonnatrice aux relations intergouvernementales canadiennes et internationales, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68102

Gouvernement du Québec

Décret 187-2018, 28 février 2018

CONCERNANT la nomination comme membre et présidente de la Société québécoise d'information juridique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur la Société québécoise d'information juridique (chapitre S-20), la Société québécoise d'information juridique est formée d'au moins douze membres, dont le président et le vice-président, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe c de l'article 3 de cette loi, la Société est formée notamment de trois avocats, nommés après consultation du Barreau du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de cette loi, les membres de la Société sont nommés pour une période d'au plus cinq ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 837-2013 du 23 juillet 2013, M^c Philippe-André Tessier a été nommé membre de la Société québécoise d'information juridique et qu'en vertu du décret numéro 20-2014 du 15 janvier 2014, il a été nommé président de cette société, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la consultation requise par la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE M^c Marie-Claude Sarrazin, avocate associée, Sarrazin Plourde, soit nommée membre et présidente de la Société québécoise d'information juridique pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68103